

Madame, Monsieur,

Une Association Sportive regroupe tous les élèves qui désirent pratiquer de manière volontaire une ou plusieurs activités sportives en dehors des heures d'Education Physique Sportive obligatoires.

Pour faire partie de l'Association Sportive, l'élève doit être titulaire de la licence UNSS omnisports. Cette licence est délivrée à l'élève s'il fournit une autorisation parentale signée (à demander au professeur d'EPS), deux photos d'identité et un chèque de 25 € libellé à l'ordre de **l'Association sportive du collège**.

Des entraînements auront lieu selon la disponibilité des élèves :

Lundi	12h45-13h40 Hand ball
Mardi	12h45-13h40 Badminton Tennis de table
Jeudi	12h45-13h40 Football
Vendredi	12h45-13h40 Football

Les compétitions (foot et VTT uniquement) se dérouleront les mercredis après-midi, 5 à 6 fois dans l'année. Un calendrier précis sera distribué aux élèves.

Enfin, les élèves qui le souhaitent pourront obtenir une validation de jeune officiel (arbitrage – juge).

Les Professeurs d'EPS,

La Principale,



J. GUENAT

Rappel : l'UNSS est fortement recommandée aux élèves internes sauf contre indication médicale.

AUTORISATION PARENTALE
Année Scolaire 2019-2020

Je soussigné(e) (1).....

Demeurant à (2).....

TéléphoneMail@.....

Autorise l'élève (3)

né(e) le : Classe :

à faire partie de l'Association Sportive de son établissement d'enseignement.

J'autorise les personnes en charge des inscriptions à l'UNSS à renseigner les coordonnées de l'élève (nom, prénom, sexe, adresse mail) sur le portail dédié (OPUS) pour la demande de licence UNSS.

Fait àle

Signature des parents ou du responsable légal,

(1) Responsable légal

(2) Adresse.

(3) Nom et prénoms.

Pièces à joindre avec cette autorisation :

- deux photos d'identité.

- 25 € (établir le chèque à l'ordre de "**Association Sportive du collège de**

Panissières").

le tout dans une enveloppe cachetée marquée du nom de l'élève et de sa classe.